



PARTICIPATION CITOYENNE

Châtel-Guyon

prévenir • échanger • agir ensemble



Sommaire

1 Statistiques

**2 Le dispositif de participation
citoyenne**

3 Le rôle du citoyen référent

4 Quand appeler le 17 ?

**5 Exemple de maillage de Châtel-
Guyon**

6 Cas pratiques

7 Devenir référent

8 Questions - Réponses



LA PARTICIPATION CITOYENNE



Un réseau de citoyens
au sein de la population locale
(bénévoles et sans prérogative
de puissance publique)
en lien avec les Forces
de sécurité de l'État (FSE) pour :

- développer une culture
de la sécurité
auprès des habitants
et susciter l'adhésion,
- renforcer le contact
entre les forces
de sécurité de l'État
et la population,
- compléter des actions locales
de prévention
de la délinquance.



Le dispositif est encadré
par la signature
obligatoire d'un protocole,
par le préfet,
le maire et les FSE.



Le maire et les FSE
animent ce réseau
en sensibilisant
les citoyens référents :
- aux postures de vigilance,
- aux gestes de prévention,
- aux réflexes à développer
pour relayer l'information.



VISIBILITÉ par un logo dédié,
pour le distinguer
des dispositifs privés existants.

Le dispositif de participation citoyenne: introduction

Instauré en 2011 par le ministère de l'Intérieur, le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans le cadre de la démarche partenariale entre les forces de l'ordre, les élus et la population.

Un dispositif de participation se traduit par la signature d'un protocole de participation citoyenne déterminant les modalités pratiques de mise en œuvre et de contrôle du dispositif (Préfecture, élus et FSI).

Le dispositif vise à :

- développer une culture de prévention de la délinquance, favoriser le rapprochement entre les FSI, les élus et la population.
- améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

Message essentiel

La participation citoyenne repose sur la confiance, la prévention et le respect du rôle de chacun.

Principe

Observer • signaler • transmettre
Jamais intervenir ou enquêter.

Le dispositif de participation citoyenne: introduction

- Le dispositif vise à :
 - développer une vigilance de proximité sans se substituer à la police
 - faciliter une remontée rapide et utile de l'information
 - mieux diffuser les conseils de prévention
 - une démarche partenariale et solidaire
 - associer les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement

Ce dispositif complète les autres actions de prévention de la délinquance (opérations tranquillité vacances, vidéoprotection etc.)

Message essentiel

La participation citoyenne repose sur la confiance, la prévention et le respect du rôle de chacun.

Principe

Observer • signaler • transmettre
Jamais intervenir ou enquêter.

Le rôle du maire ?

Le maire est le pivot du dispositif. Il peut associer son service de police municipale ou les gardes champêtres qu'il emploie. Une présentation publique annuelle du bilan du dispositif est réalisée par le maire et le représentant de la brigade locale afin de porter à la connaissance de la population les évolutions de la délinquance dans le secteur concerné. Le maire peut renforcer la visibilité du dispositif et dissuader les délinquants d'agir dans le quartier ou la commune concernée, en mettant en place une signalétique spécifique.



Message essentiel

La participation citoyenne repose sur la confiance, la prévention et le respect du rôle de chacun.

Principe

Observer • signaler • transmettre
Jamais intervenir ou enquêter.

Le rôle des citoyens ?

Les citoyens référents sont choisis sur la base du volontariat. Ils sont sensibilisés par les policiers de leur secteur aux actes élémentaires de prévention, au comportement à adopter en cas d'évènement suspect et aux réflexes à développer lorsqu'ils sont témoins d'un fait ou d'une situation anormale.

Les citoyens référents n'effectuent pas de rondes ou de patrouilles dans leur quartier ou leur commune. En revanche, ils sont invités à relayer rapidement auprès des forces de l'ordre et du maire les faits ou événements qui ont retenu leur attention.

S'ils sont témoins d'un crime ou d'un délit, ils doivent le signaler par un appel au « 17 » pour qu'une patrouille de police ou de gendarmerie se déplace sans délai sur les lieux. Pour tout autre signalement, les modalités de transmission sont laissées à l'initiative locale (appel téléphonique, mail...).

Message essentiel

La participation citoyenne repose sur la confiance, la prévention et le respect du rôle de chacun.

Principe

Observer • signaler • transmettre
Jamais intervenir ou enquêter.

Et voisins vigilants ?



Un dispositif privé et payant alors que le dispositif de la participation citoyenne est un dispositif officiel, gratuit et encadré par l'État.

Message essentiel

La participation citoyenne repose sur la confiance, la prévention et le respect du rôle de chacun.

Principe

Observer • signaler • transmettre
Jamais intervenir ou enquêter.

Le dispositif de participation citoyenne

PRÉVENIR

réduire les occasions de passage à l'acte et diffuser les bons réflexes

OBSERVER

repérer une situation réellement inhabituelle dans son environnement

TRANSMETTRE

faire remonter rapidement une information factuelle et exploitable (direction de fuite, nombre d'individus, véhicule etc.)

COOPÉRER

maintenir un lien simple entre habitants, commune et police

Le dispositif de participation citoyenne

- verrouiller portes, fenêtres et dépendances
 - ne pas laisser les clés visibles ou facilement accessibles
 - en cas d'absence : voisin de confiance et Opération Tranquillité Vacances ainsi qu'une surveillance mutuelle et ramassage du courrier
 - ne pas annoncer publiquement son absence sur les réseaux sociaux
 - vérifier la qualité d'un démarcheur par un canal officiel
 - signaler rapidement une situation anormale plutôt que d'intervenir
-
- signaler aux forces de l'ordre des faits d'incivilité, des démarcheurs suspects etc.

Message essentiel

Conservez les bons réflexes

Le rôle du citoyen référent

CE QU'IL FAIT:

observe son environnement
transmet des faits précis
relaie les messages de prévention
reste disponible et discret

CE QU'IL NE FAIT PAS:

n'intervient pas
ne poursuit personne
ne contrôle personne
ne mène aucune enquête

17

- cambriolage ou intrusion en cours
- individu essayant des poignées ou escaladant une clôture
- violences ou comportement menaçant
- véhicule ou individu au comportement manifestement suspect
- démarchages douteux

POLICE
NATIONALE

À transmettre : où ? quand ? quoi ? description ? véhicule ? direction de fuite ?

Exemple de répartition des référents

1

Centre-bourg

2 référents

2

Cœur thermal

2 référents

POLICE

3

Sud / entrée de ville

2 référents

4

**Saint-Hippolyte /
Rochepradière**

2 référents

5

Les Grosliers / Fonfreyde

2 référents

6

**La Naute / Le Bournet / Le
Patural**

2 référents

Cas pratiques

- | | | |
|----------|---|--|
| 1 | Une camionnette effectue plusieurs passages lents. | observer sans s'exposer ; relever les éléments utiles (marque, couleur, modèle, immatriculation, direction de fuite ; appeler si les circonstances le justifient |
| 2 | Une personne regarde dans plusieurs propriétés. | ne pas intervenir ; appeler le 17 si le comportement fait craindre une infraction |
| 3 | Une intrusion semble avoir lieu chez un voisin absent. | ne pas entrer ; appeler le 17, |
| 4 | Un démarcheur insiste pour entrer. | ne pas le laisser entrer ; vérifier sa qualité ; signaler tout comportement suspect |

Devenir référent ?

VOLONTAIRE

souhaite contribuer à la prévention dans son quartier

IMPLANTÉ

connaît son secteur et son environnement

MESURÉ

rapporte des faits sans interprétation excessive

DISCRET

respecte la confidentialité des informations

DISPONIBLE

peut maintenir un lien simple avec les interlocuteurs

RESPONSABLE

respecte strictement les limites du dispositif

- Recueillir les candidatures et coordonnées des volontaires
- Vérifier la couverture géographique des secteurs
- Retenir les référents en lien avec la commune et les services concernés
- Désigner clairement les interlocuteurs mairie et police
- Remettre une fiche de conduite à tenir et les coordonnées utiles
- Mettre en place le protocole
- Mettre en place une signalétique
- Prévoir un premier bilan après quelques mois

OBJECTIF

un réseau simple, réactif et équilibré sur l'ensemble de la commune

12 RÉFÉRENTS

un objectif de départ, pas une obligation rigide

La participation citoyenne n'a pas vocation à transformer les habitants en policiers.

PRÉVENTION

VIGILANCE

TRANSMISSION

CONFIANCE

Ensemble, chacun dans son rôle, nous contribuons à rendre la commune plus sûre.

Merci de votre attention



QUESTIONS • ÉCHANGES

Participation citoyenne - Châtel-Guyon



Vous êtes intéressé(e) ?

Comment candidater ?

Envoyer un mail de candidature à

participationcitoyenne@chatel-guyon.fr

avant le 30 octobre 2026

Préciser votre nom, âge, adresse exacte, coordonnées et disponibilités

Vous serez recontactés en novembre par la Ville et/ou la Police Nationale

 Ces informations sont confidentielles !